

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 20 octobre 1903.

— Il y a six mois j'avertissais qu'une campagne allait se faire à la rentrée de la Chambre italienne pour renverser le ministère actuel coupable de trop de mollesse dans la lutte contre le catholicisme. Il avait combattu une motion pour chasser religieux et religieuses, ce qui était le grand cheval de bataille de la gauche et de l'extrême gauche, et la majorité l'avait approuvé. Les gauches avaient cherché à prendre leur revanche à propos des conventions maritimes, mais grâce à une habile manœuvre de M. Giolitti, elles ne purent réussir à le faire tomber. Les événements espagnols et l'exécution du franc-maçon Ferrer a de nouveau ravivé les espérances des socialistes italiens. Sans parler des émeutes qui ont eu lieu à Rome et dans plusieurs villes de l'Italie, notamment à Milan il faut noter l'indication fournie par une proclamation de M. Nathan, ex-grand-maître de la Maçonnerie et maire de Rome. Il n'a point fait mettre en berne le drapeau qui se dresse sur la tour du Capitole, mais a adressé aux habitants de Rome une proclamation où il affiche sa protestation énergique contre l'exécution du grand martyr espagnol. Le gouvernement a laissé faire, ce qui est un signe de faiblesse dont on escompte les effets. De plus, le cabinet espagnol, qui était conservateur, vient de remettre sa démission, et il paraît que M. Moret un libéral prendrait le pouvoir, aidé en cela par M. Canalejas qui est républicain et anticlérical. Ce ministère aura certainement pour but secret de préparer la révolution espagnole, car c'est le but de la franc-maçonnerie, but que les émeutes de Barcelone avaient souligné d'une façon très claire. Cette évolution de l'Espagne sera une plateforme pour les Italiens, et

les poussera à
de leur progr

— Pour tou
tère italien sol
on veut le ren
déjà préparé
nerie dont il
faire la guerre
seule chose qu
L'avenir n'est
seulement dan
violente poussé
tique, en Fran
sur la question
sainte Eglise se
coalisés. Elle n
point sa derniè

— La congré
9 août de cette
pour les prêtr
demande de l'é
soit prêtres, se
œuvres pies, so
a le droit de ve
prendre les mes
des legs. Ains
de ses paroissi
des pour des
en avertir l'au
le curé de la
lui une obligat
cater ponctuell